

N° 1711

N° 1558 du Enquete

Declaration. Revendication du nomme **Tukierini**,  
Cultivateur & Domicilié à Suamau.

Le nomme **Tukierini**, s'est présenté ce jour vingt-neuf mai mil  
neuf cent cinq et a revendiqué la terre **Comedepoau**, sise à Suia, d'une  
contenance de seize hectares, bornée au Nord par la montagne,  
au Sud par **Citiohu**, à l'Est par la montagne, à l'Ouest par la rivière.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instants  
à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre **Comedepoau**, sise à Suia, ci-dessus désignée, appartient au nomme **Tukierini**

Fait et arrêté à Omoa le dix-sept apil mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signature]* *[Signature]*

N° 1712

N° 1559 du Enquete

Declaration. Revendication du nomme **Grelet**, François  
Cultivateur, domicilié à Omoa

Le nomme **Grelet**, s'est présenté ce jour vingt-neuf mai mil neuf  
cent cinq et a revendiqué la terre **Mellona**, sise à Omoa, d'une contenance  
de deux hectares, servant de pâturage. Bornée au Nord par la propriété  
Bouyer, au Sud par Bouyer et Peters, à l'Est par le Cimetiére, à l'Ouest  
par Bouyer et Peters.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instants  
à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre **Mellona**, sise à Omoa, ci-dessus désignée, appartient  
au sieur **Grelet**.

Fait et arrêté à Omoa le dix-sept apil mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signature]* *[Signature]*

N° 1713

N° 1551 du Enquete

Declaration. Revendication du sieur **Grelet**, François  
Cultivateur, domicilié à Omoa

Le sieur **Grelet**, François, s'est présenté ce jour vingt-neuf  
mai mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre **Fdeslumi**, sise à Omoa